



Décision n° CODEP-LYO-2020-013668 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 23 mars 2021 autorisant l’Institut Max Von Laue-Paul Langevin (ILL) à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées du Réacteur à haut flux de l’INB n° 67

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 94-1042 du 5 décembre 1994 portant nouvelle autorisation de création par l’Institut Max von Laue-Paul Langevin d’une installation dénommée Réacteur à haut flux, sur le site de Grenoble (Isère) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-LYO-2020-060454 du 18 décembre 2020 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable de l’installation pour la modification portant sur la mise en place temporaire de deux chambres de démarrage dans le tube V4 transmise par courrier DRe FC/gl 2020-0935 du 16 septembre 2020, ensemble les éléments complémentaires apportés par le courrier DRe FC/gl 2021-0030 du 7 janvier 2021,

Décide :

Article 1er

L’ILL, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’INB n° 67 dans les conditions prévues par sa demande du 16 septembre 2020 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 23 mars 2021.

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle,

Signé par

Christophe KASSIOTIS